

PORTUGAL

Le PIB par habitant a baissé au cours des dix dernières années par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE, et la tendance ne s'est qu'à peine inversée durant la crise récente. Ce fléchissement est principalement imputable à la sous-utilisation de la main-d'œuvre, mais la faiblesse de la productivité explique à elle seule le large écart entre les niveaux de revenu. Des efforts ont été faits récemment pour accélérer la réforme des retraites et accroître l'efficacité de l'administration publique. Mais d'autres réformes sont encore nécessaires dans les domaines suivants pour améliorer la performance économique.

Priorités fondées sur des indicateurs

Augmenter le taux de diplômés de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur

La proportion encore faible de diplômés de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur pèse lourdement sur la productivité et les niveaux de revenu.

Mesures prises : Les autorités ont porté de 15 à 18 ans l'âge de fin de scolarité obligatoire en 2009, révisé le système d'évaluation des performances des enseignants en 2010 et continué d'étoffer l'éducation et la formation professionnelle (EFP) et d'appliquer des réformes dans l'enseignement supérieur.

Recommandations : Améliorer les services d'orientation professionnelle et impliquer davantage les employeurs dans le système d'EFP. Réduire les taux de redoublement au moyen d'interventions plus efficaces axées sur les élèves en difficulté. Assurer une formation à l'évaluation des enseignants et articuler cette dernière avec l'évaluation des établissements. Continuer d'améliorer les qualifications des adultes, aux niveaux tant secondaire que supérieur. Procéder à un suivi systématique et à une évaluation externe de toutes les grandes réformes.

Renforcer la concurrence dans les secteurs non manufacturiers

L'insuffisance de la concurrence dans les industries de réseau, le commerce de détail et les services professionnels pèse sur l'allocation des ressources et la productivité globale.

Mesures prises : Les autorités ont relevé le seuil d'application de la réglementation pour les grandes surfaces en 2009 et pris des mesures pour assouplir leurs horaires d'ouverture en 2010. Au niveau sectoriel, les instances de régulation ont réduit les tarifs de terminaison d'appel sur réseau mobile et mis en place des contrats de performance dans le secteur ferroviaire en 2010.

Recommandations : Promouvoir la concurrence dans la distribution en assouplissant encore la réglementation des grands surfaces et en autorisant la révision des anciens contrats de location, qui avantagent les entreprises inefficaces. Alléger les procédures d'autorisation dans les services professionnels. Promouvoir la concurrence dans les chemins de fer et veiller à la mise en œuvre effective des contrats de performance. Lorsque la situation financière s'améliorera, réduire les participations publiques dans les transports.

Atténuer le dualisme du marché du travail

Bien que réformée, la législation sur la protection de l'emploi reste stricte pour les contrats réguliers, contribuant ainsi au dualisme du marché du travail, tandis que le système d'assurance chômage est inéquitable et décourage la recherche d'emploi chez les seniors.

Mesures prises : En 2010, les autorités ont plafonné les taux de remplacement et durci les conditions acceptées pour justifier le refus d'une offre d'emploi.

Recommandations : Assouplir encore la législation sur la protection de l'emploi pour les contrats réguliers. Réduire la générosité des prestations d'assurance chômage pour les seniors en ne faisant plus dépendre de l'âge la durée d'indemnisation, les taux de remplacement et les taux de dégressivité. Étendre l'éligibilité en faveur des jeunes et des travailleurs temporaires en réduisant la période de cotisation requise pour l'ouverture des droits.

Autres grandes priorités

Réduire les formalités administratives imposées aux entreprises au niveau local

La pesanteur des formalités administratives au niveau local, particulièrement en ce qui concerne les procédures d'autorisation, met un frein à l'entrepreneuriat et à la productivité.

Mesures prises : Un nombre restreint mais croissant de communes ont adhéré au programme *Simplex Autárquico*, dont le but est la simplification des formalités administratives. En 2010, les autorités ont annoncé qu'elles supprimeraient les procédures d'autorisation pour certains services.

Recommandations : Encourager la participation au programme *Simplex Autárquico* et élargir sa portée, notamment en ce qui concerne la collaboration entre l'administration centrale et les collectivités locales en matière d'octroi d'autorisations.

Simplifier le système fiscal et élargir l'assiette des impôts

L'application de la réglementation engendre des coûts élevés, en partie du fait des nombreuses dépenses fiscales. Celles-ci ont aussi pour effet de diminuer les recettes, tout en étant souvent inéquitables et source de distorsions.

Mesures prises : L'administration fiscale a considérablement raccourci les délais de règlement des litiges et de traitement des demandes de rescrit, et de nouveaux progrès ont été faits en matière de traitement des déclarations de revenus et de paiement des impôts par voie électronique.

Recommandations : Renforcer la coordination entre l'administration fiscale et les organismes de sécurité sociale, et alléger les formalités déclaratives pour les petites entreprises. Réduire sensiblement les dépenses fiscales dans toutes les catégories d'impôts.

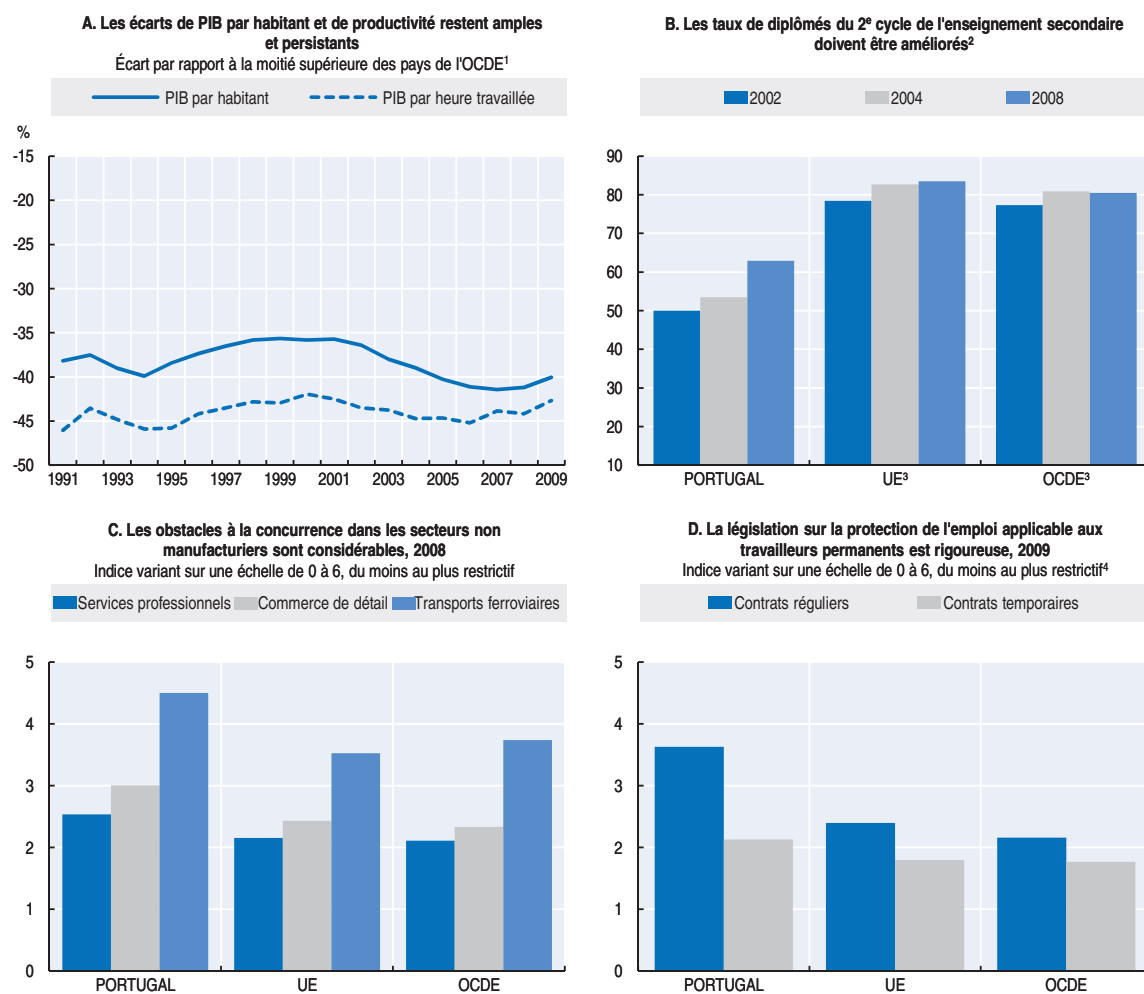
PORTUGAL

Indicateurs structurels

Taux annuel moyen de croissance, en pourcentage

	1999-2009	1999-2004	2004-09
PIB par habitant	1.0	1.5	0.6
Utilisation des ressources en main-d'œuvre	-0.4	-0.2	-0.6
dont : Taux d'emploi	0.0	0.3	-0.3
Nombre moyen d'heures travaillées	-0.4	-0.5	-0.4
Productivité du travail	1.4	1.6	1.2
dont : Intensité capitalistique
Productivité multifactorielle

Source : OCED (2010), estimations fondées sur la Base de données du n° 88 des Perspectives économiques de l'OCDE : Statistiques et projections.



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple des 17 pays de l'OCDE les mieux classés en termes de PIB par habitant et de PIB par heure travaillée (sur la base des PPA constantes de 2005).
2. Somme des taux d'obtention à chaque âge, d'un premier diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire.
3. Moyenne des pays européens de l'OCDE. Les moyennes UE et OCDE ne comprennent pas l'Australie, l'Autriche, la Belgique, l'Estonie, la France et les Pays-Bas.
4. 2009 pour le Portugal ; 2008 pour l'Union européenne et l'OCDE.

Source : Graphique A : OCDE, Bases de données des comptes nationaux et du n° 88 des Perspectives économiques ; graphique B : OCDE (2010), Regards sur l'éducation ; graphique C : OCDE, Base de données sur la réglementation des marchés de produits ; graphique D : OCDE, Base de données sur l'emploi.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932387080>